Prévention des conflits d'intérêts et contrôle déontologique

TOO081CICD

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement) **Présentiel - Synchrone**
Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel
Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session
Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18,gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Connaitre le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions
- Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité
- Distinguer l'activité de l'emploi

Public Visé

Assistants et Gestionnaires ressources humaines, Responsables et directeurs de ressources humaines

Pré Requis

Connaître les bases du statut général de la fonction publique, de niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Connaitre le cadre réglementaire du cumul d'activités et de la déontologie de l'agent cessant ses fonctions
Savoir apprécier la compatibilité d'une activité privée avec l'emploi public lors d'un cumul ou lors d'une cessation d'activité
Distinguer l'activité de l'emploi

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de retour d'expérience
- De nombreux exercices pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Consultante RH, Fonctionnaire en disponibilité de la FP, Ancienne DRH de commune, juriste RH

Parcours pédagogique

- **Principes généraux**
- Evolution de la réglementation et le droit actuel
- Principe d'interdiction de cumul et ses raisons
- Agents soumis à l'interdiction de cumul

- **Cumul avec une activité privée ou publique**
- Activités libres
- Activités soumises à déclaration
- Activités soumises à autorisation
  . Activités accessoires
  . Création d'entreprise

- **Cumul avec un emploi public**
- Agents à temps complet
- Agents à temps non complet

- **Situation des agents cessant leurs fonctions**
- Obligations de l'agent et Examen de la demande

- **Obligations de l'employeur / les risques encourus**

- **Exercice du contrôle déontologique**
- Relation avec les entreprises
- Atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service
- Atteinte à la dignité des fonctions

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :
- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.
Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.
Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 6 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	**1 320.00**
Inter Adhérent (Par personne) :	**1 220.00**

Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation
Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org